



CATÉGORIE AM DU PERMIS DE CONDUIRE

Dans le cadre de la formation théorique et pratique de la catégorie AM du permis de conduire nous disposons de différents procédés de positionnement et d'évaluation des élèves.

• 1. AVANT LE DÉMARRAGE DE LA FORMATION

Le questionnaire préalable à la formation

La première fois que l'élève se rendra en agence, la secrétaire remettra un livret de formation AM comprenant un questionnaire préalable à la formation qu'il devra compléter.

Ce questionnaire d'auto-évaluation (environ 15 min) aborde l'expérience de la conduite et la motivation de l'élève, la conduite et la sécurité routière, les connaissances théoriques et pratiques de l'élève.

• 2. L'EVALUATION EN FORMATION

La formation AM option cyclomoteur, d'une durée totale de 8 heures est dispensée par un enseignant de la conduite et organisée en 2 demi-journées.

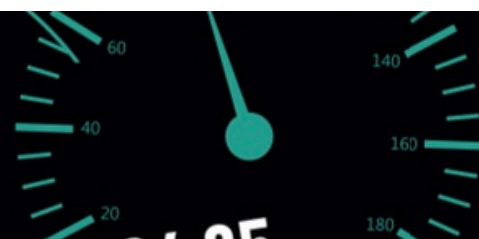
La formation AM option quadricycle léger à moteur, d'une durée totale de 8 heures également est dispensée soit par un enseignant deux roues soit par un enseignant de la catégorie B du permis de conduire. L'élève sera évalué ponctuellement en tenant compte du programme de formation ci-dessous.

2.1. LA PREMIÈRE DEMI-JOURNÉE DE FORMATION (4 HEURES)

La première demi-journée se compose des actions suivantes :

2.1.1. Un échange sur les représentations individuelles de la conduite s'appuyant sur l'analyse du questionnaire d'autoévaluation du livret d'apprentissage renseigné par l'élève **(30 minutes)**.

2.1.2. La formation pratique hors circulation laquelle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : Les équipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur ainsi que leurs rôles; la connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle léger à moteur). Savoir effectuer les contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité; la maîtrise technique du véhicule hors circulation **(3 heures)**.



2.1.3. L'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence en circulation (la signalisation verticale et horizontale : connaître la signalisation et comprendre son rôle ; les règles de circulation : connaître les principales règles et comprendre leur rôle : positionnement du véhicule sur la chaussée en ligne droite, virage et changement de direction ; franchissement d'intersections et régime de priorité **(30 minutes)**).

2.2. LA SECONDE DEMI-JOURNÉE DE FORMATION

La seconde demi-journée se compose des actions suivantes :

2.2.1. La formation pratique en circulation (durée : 3 heures de conduite effective par élève)

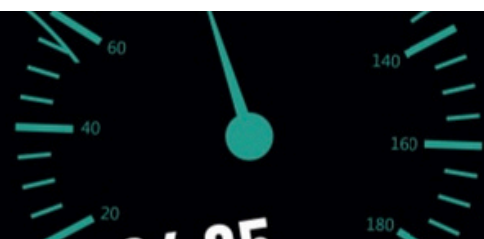
Ce module en circulation doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :

- Démarrer le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ;
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur ou le quadricycle léger à moteur qu'il soit déjà ou non dans la circulation ou pour la quitter ;
- Rechercher les indices utiles : signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers.
- Adapter l'allure en fonction de ses capacités, des possibilités du véhicule, de la signalisation, de la réglementation et des situations rencontrées (autres usagers, configuration des lieux, visibilité...) ;
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité latérales et longitudinales en toutes circonstances ;
- Franchir les différents types d'intersections ;
- Changer de direction.

2.2.2. La sensibilisation aux risques (durée : 1 heure) Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence de l'un au moins des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal. Cette séquence vise à : – Informer, conseiller, sensibiliser et responsabiliser les élèves et le ou les parents ou le représentant légal des élèves mineurs, sur les enjeux, en termes de sécurité routière, de la conduite d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle à léger à moteur et de l'obtention d'une première catégorie de permis de conduire ; – Informer le ou les parents de l'élève mineur ou son représentant légal sur les compétences travaillées pendant la formation, par l'élève conducteur et retranscrites dans le livret. L'enseignant suscite des échanges, une réflexion et une prise de conscience des uns et des autres sur certains comportements routiers.

L'enseignant traite, en fonction des profils qu'il a identifiés, quatre thématiques parmi les thématiques suivantes :

- Les risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et les cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules ;
- Les conséquences d'un défaut d'entretien du véhicule sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;



- Les risques dus au débridage : rappel de la réglementation et conséquences sur la sécurité et l'environnement (pollution atmosphérique et pollution sonore) ;
- Les produits psychoactifs et la conduite : statistiques, consommation, effets ;
- La vitesse et ses conséquences sur la conduite : équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage ;
- La prise en compte des autres usagers vulnérables : piétons, cyclistes, motocyclistes ;
- L'influence et la pression des pairs sur le comportement du futur conducteur.

2.2.3. La fin de formation.

La formation s'achève par la **remise à l'élève évalué d'une attestation de suivi de formation.**

